

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2023_3_10

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 38

Votants : 42

**Objet : Maitrise d'œuvre
multi-accueil
Champdeniers Lambert -
Avenant 5**

L' an deux mille vingt trois, le mardi 21 mars à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 14 Mars 2023

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur POUSSARD Yves, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur FAVREAU Jacky

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame AUMONIER Vanessa

Pouvoirs :

Monsieur FRERE Fabrice a donné pouvoir à Madame HAYE Nadia
Monsieur MEEN Dominique a donné pouvoir à Monsieur OLIVIER Pascal
Monsieur PETORIN Patrick a donné pouvoir à Madame GOURMELON Catherine
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine

Excusé(s) : Monsieur LEGERON Vincent, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur FRERE Fabrice, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur PETORIN Patrick, Madame BIEN Michèle

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Le marché de maîtrise d'œuvre prévoyait une répartition des honoraires entre l'architecte et plusieurs de ses co-traitants.

Un avenant n° 5 propose une modification des honoraires entre les co-traitants sans incidence sur le montant total, soit 14 720,26 € en moins en fonction des soldes d'honoraires des co-traitants concernés (Climat conseil- Settec-Arcabois-DL Infra- DL Paysage- Gantha) et en plus pour l'architecte Mme Lambert.

Vu le code de la commande publique

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur

Vu la réalisation d'un multiaccueil sur la commune de Champdeniers

Vu l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'agence LAMBERT Nathalie en date du 12.12.2016

Vu les avenants 1-2-3 et 4 portant modification du montant des honoraires de maîtrise d'œuvre

Vu la proposition d'avenant n° 5 portant sur la modification de répartition des honoraires restant dus entre les co-traitants prévus au marché initial

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **D'accepter l'avenant 5 portant sur la répartition des honoraires de maîtrise d'œuvre restant dus entre les co-traitants au profit de l'architecte Lambert Nathalie pour un montant total de 14 720.26 €ht**

- **D'autoriser M. le Président à signer tout document afférent.**

Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 21/03/2023
Publié le 23/02/2023
Transmis en sous-préfecture le

Fait et délibéré, les jours,
mois et an ci-dessus.

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU



A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping loops and strokes, positioned below the official stamp.